

Julian Assange privé du droit d'assister en personne à l'audience relative à son extradition



Londres, 27 octobre (RHC) Le fondateur de WikiLeaks, a été privé du droit d'assister en personne à l'audience relative à son extradition à Londres.

Le journaliste qui risque 175 ans de prison aux Etats-Unis n'a pas été autorisé à assister physiquement à l'audience qui a lieu ce 27 octobre à Londres. Après avoir refusé son extradition, la justice britannique se

penche sur l'appel des Etats-Unis.

Ce 27 octobre, l'actuel rédacteur en chef de WikiLeaks Kristinn Hrafnsson, a annoncé que Julian Assange n'avait pas été autorisé à assister en personne à l'audience relative à son extradition qui se tient à Londres. Evoquant un procès majeur lors duquel «l'avenir du journalisme pourrait être décidé», Kristinn Hrafnsson a rapporté depuis le parvis du tribunal, où sont rassemblés des manifestants et proches du journaliste : «Nous venons d'apprendre que Julian Assange ne serait pas ici en personne aujourd'hui. Il s'est vu refuser cette possibilité ce qui, je pense, est scandaleux.» Evoquant la possibilité pour le journaliste d'apparaître en vidéo, l'actuel rédacteur en chef du site fondé par Julian Assange a déploré : Dans ces conditions, «comment pourra-t-il interagir avec ses avocats depuis la prison de Belmarsh ? Comment peut-on parler de justice alors qu'il se voit refuser d'être présent aujourd'hui où sa vie va être décidée ?»

La Cour royale de justice du Royaume-Uni, à Londres, se penche ces 27 et 28 octobre sur l'appel déposé par les Etats-Unis contre sa décision de ne pas autoriser l'extradition de Julian Assange.

Poursuivi pour une fuite massive de documents, particulièrement compromettants notamment pour le gouvernement américain, il risque 175 ans de prison aux Etats-Unis. Cet appel, qui doit se dérouler sur deux jours, constitue l'un des derniers recours pour Washington qui, en cas de nouvelle défaite, n'aurait plus qu'une possibilité – saisir la Cour suprême britannique, sans garantie que cela lui soit accordé.

Julian Assange a été arrêté par la police britannique en avril 2019 après avoir passé sept ans cloîtré dans l'ambassade d'Equateur à Londres, où il s'était réfugié alors qu'il était en liberté sous caution. Il craignait une extradition vers les Etats-Unis ou la Suède, où il a fait l'objet de poursuites pour violences sexuelles qui ont depuis été abandonnées.

L'Australien, soutenu par de nombreuses organisations de défense de la liberté de la presse, est poursuivi pour avoir diffusé à partir de 2010 plus de 700 000 documents classifiés sur les activités militaires et diplomatiques américaines, notamment en Irak et en Afghanistan, impliquant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Le fondateur de WikiLeaks est actuellement incarcéré dans la prison de haute sécurité de Belmarsh, à l'est de Londres. Plusieurs experts médicaux ont dénoncé des conditions de détention relevant de la torture psychologique. En février 2020, 117 médecins ont publié une lettre ouverte dans la revue The Lancet pour réclamer la fin des «tortures et privations de soins».

Source Russia Today

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/275207-julian-assange-prive-du-droit-dassister-en-personne-a-laudienc-relative-a-son-extradition>



Radio Habana Cuba